

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 24/01/22

Date limite de distribution : 28/01/22

Sommaire

Edito

(p. 2)

108h et Laïcité

(p. 3)

Dossier

« Evaluation de l'école »

(p. 4 à 8)

Formation initiale

(p. 9)

AESH

(p. 10)

Lire, voir, sortir

(p. 11)

Adhésion

(p. 12)

THÈME : LA RÉUSSITE ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

La réussite et le bien-être des élèves

Degré d'adhésion aux propos

Plutôt d'accord	Vraiment d'accord	Sans avis
-----------------	-------------------	-----------

J'ai confiance dans l'école pour la réussite de mon enfant

Je suis informé-e de ce que je peux faire pour aider mon enfant à sa vue scolaire

Le travail est bien adapté à mon enfant pour lui permettre

La charge de travail de mon enfant est bien

On fait attention :

Je pense que tout est fait pour m'aider dans mon travail *

J'apprends à travailler en groupe

Degré de satisfaction

0 1 2

DOSSIER SPECIAL

Evaluation de l'école par les élèves et les parents ?

C'est non !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



**SNUipp
FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Janvier 2022

... Ensemble, dans l'équité et la transparence, pour de nouveaux droits !

Savoir... pour agir

En cette fin d'année 2021, le Parlement a adopté la Loi Rilhac. Alors que les attentes des collègues sont fortes, **cette loi n'apporte aucune avancée majeure de nature à simplifier et alléger le travail des directeurs et directrices et améliorer le fonctionnement de l'école**. Au contraire, elle entend bouleverser les relations au sein de l'école, avec des adjoint-es sous l'autorité d'un directeur ou d'une directrice isolée et surchargée. Par le passé, nous avons déjà gagné l'annulation de projets similaires (comme les EPSF voulus par Blanquer en 2019), **nous devons donc nous mobiliser de nouveau pour défendre le fonctionnement collégial de l'Ecole républicaine**.

Au même moment, l'IA nous annonçait la mise en place de l'expérimentation d'auto-évaluation des écoles dans notre département. Ce n'est rien de moins qu'une gestion managériale de l'école poussée à l'extrême. **Lors de cette évaluation d'école, on devrait demander l'avis des élèves et des parents**.

Le SNUipp-FSU s'oppose à cette démarche qui relève plus d'une forme de « management » que d'un levier pour améliorer la réussite des élèves. Le risque est grand d'accentuer la mise sous tutelle des équipes enseignantes, les plaçant dans une logique de « comptes à rendre ».

Ce modèle managérial, poussé jusqu'à son paroxysme, est catastrophique pour l'école et la réussite des élèves. Ce ne sont pas nos valeurs. Ce n'est pas le contrat moral sur lequel on s'est engagé dans ce métier. Servir l'intérêt général, la réussite de toutes et tous plutôt que des indicateurs chiffrés et l'école du tri social prônés par ce gouvernement. **Dans le vaste débat public qui s'ouvre à l'horizon des échéances électorales de 2022, le SNUipp et la FSU entendent peser de tout leur poids. Pour dénoncer les dérives libérales qui impactent l'école, pour réaffirmer nos valeurs collectives et dresser des perspectives**. Le journal que vous tenez entre les mains est un outil qui va dans ce sens : il vise à faire prendre conscience de l'impact de la politique néolibérale sur l'école. Les personnels des écoles en sont convaincus : le savoir est une porte ouverte pour agir sur l'avenir. Dans la perspective d'une école pleinement émancipatrice, la profession sait pouvoir compter sur l'engagement sans faille du SNUipp-FSU. **Bonne année de luttes syndicales !**



David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur
Co-secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62

Budget de l'Education Nationale

... Exigeons davantage de moyens pour l'Ecole publique !

L'éducation nationale ne sait plus quoi faire de son argent !

Comment décourager Bercy d'être généreux ? Comment envoyer un pied de nez aux enseignant-es et aux AESH ? En ne dépensant pas le budget qui vous a été attribué...

Généralement l'Education nationale a du mal à finir l'année et il faut assez souvent voter une rallonge pour la paye de décembre. Avec JM Blanquer cela fait trois ans maintenant qu'il n'exécute pas la totalité de son budget.

En 2018 déjà 200 millions restaient en fin d'année. L'année suivante, le budget de l'Education nationale avait fort peu augmenté. En 2020, même chose. Les 250 millions économisés étaient l'équivalent de 4200 postes d'enseignant-es dans un budget qui supprime 1800 postes dans le second degré. C'est aussi la moitié de la revalorisation promise aux enseignant-es pour 2021. Ils auraient pu obtenir beaucoup plus...

Mais ne vous inquiétez pas ! Le ministre est à la tâche. Il s'affaire : tantôt écrivain maudit dont l'œuvre ne trouve pas son public, tantôt pré-candidat qui se construit une stature politique. **Et sans vergogne, Jean-Michel Blanquer rend 75 millions d'euros à Bercy cette année ! Enième provocation à l'égard des personnels dont le ministre est coutumier.**

Un comble, alors que les besoins ne manquent pas !

Pourquoi ne pas avoir puisé dans ces réserves pour renforcer les brigades d'enseignant-es remplaçant-es dans les zones déficitaires, au moment où les équipes pédagogiques et les parents s'arrachent les cheveux ? Pourquoi ne pas avoir créé des postes à la hauteur des besoins et des enjeux ? Pourquoi ne pas avoir fait le choix de mieux rémunérer tous les personnels ? S'ajoutent à cela des économies réalisées sur le programme « vie de l'élève » – lequel inclut la médecine scolaire, plus utile que jamais en ces temps de pandémie – et les actions en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap, comme le recrutement et la rémunération des AESH, qui protestent depuis plusieurs mois contre la précarité de leurs conditions de travail.

Jamais un Ministre de l'Education Nationale n'avait tant méprisé les personnels, les élèves et leurs familles. Il est grand temps de changer le cap et les priorités de la politique éducative en France !

108h et formation laïcité

... Une opération de communication ministérielle ?

108h : stop au bénévolat !

Depuis la rentrée scolaire, nous sommes contacté-es par de nombreuses équipes pédagogiques, exerçant dans différentes circonscriptions au sujet des 108h.

Beaucoup d'IEN tentent de prendre la main pour les heures de concertation et de conseils des maîtres ou de cycle pour en imposer un contenu, des ordres du jour, y placer des formations propres à leur circonscription, en dehors des 18h d'animations pédagogiques et de formation continue.

A cela s'ajoutent les nombreuses prescriptions avec des tableaux à remplir, des comptes-rendus au format imposé souvent en doublon via l'ENT, et ce de manière non concertée, etc... Ceci même alors que des heures de réunion, de rendez-vous avec les parents, de réunions informelles pour la mise en place de projets sont déjà chronophages.

Trop, c'est trop !

Les équipes sont constamment malmenées, et les pressions sont inacceptables : la charge de travail, les temps de préparation, les nécessités d'adaptation liées au contexte sanitaire usent les personnels, malgré leur conscience professionnelle toujours mise à l'épreuve.

Le SNUipp-FSU 62 a rappelé aux IEN, à l'IA et à la Rectrice le cadre réglementaire des 108h et est intervenu directement dans les circonscriptions lorsque c'était nécessaire. Il a rappelé la circulaire du 25 août 2020 sur les fonctions et conditions de travail des directrices et directeurs des écoles qui indique qu'ils ont, avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures, notamment sur les temps de concertations et de conseils de cycle. L'ordre du jour de ces réunions est donc défini selon les besoins de l'équipe pédagogique, et non à la demande des IEN.

N'hésitez pas à contacter vos délégué-es du SNUipp-FSU 62 en cas de problème !

Formation laïcité : la goutte d'eau !

Les plans de formation continue et animations pédagogiques ont débuté dès septembre dans les circonscriptions. Alors que les équipes ont déjà entamé ou terminé différents parcours de formation, le Rectorat a décidé en novembre de mettre en place la formation Laïcité imposée par Blanquer, dans le total irrespect des travaux de formation entrepris par les collègues, et bâtis par les CPC et PEMF.

La goutte d'eau : aucun temps institutionnel n'est prévu pour suivre cette formation ! Les collègues concernés ont été prévenus moins d'une semaine avant le début de la formation, incluant des mercredis après-midi !

Le SNUipp et la FSU se sont mobilisés très rapidement et ont interpellé directement l'administration lors des instances qui ont suivi cette annonce. Un courrier a également été envoyé à la Rectrice (plus d'infos sur 62.snuipp.fr)

Notre positionnement syndical est clair : Le SNUipp FSU 62 est favorable à une formation sur la laïcité sur la base du volontariat. Pour le syndicat, ces heures doivent être décomptées des 18h d'animations pédagogiques, et uniquement de ce volume horaire des 108h.



La laïcité, valeur essentielle de notre société, est souvent questionnée. **Dans un climat politique, social et économique difficile, ce principe instituant la liberté de conscience est parfois dévoyé.** La laïcité peut même être instrumentalisée pour mettre à l'index telle ou telle partie de la population, ce qui est particulièrement vrai actuellement pour les populations musulmanes ou supposées telles. Comment faire vivre la laïcité comme outil garant de la cohésion sociale ? Comment construire des valeurs communes universelles, qui dépassent les particularismes, tout en les respectant et en permettant leur expression ? Le défi laïc n'est-il pas celui d'une société multiculturelle capable d'écouter, de faire participer et de faire cohabiter toutes ses composantes ? L'école ne répondra pas toute seule à ces questions. Mais, au jour le jour et en ayant les moyens pour la réussite de tous les élèves, elle a le pouvoir d'apporter sa pierre à l'édifice du « faire société ».

Le 4 pages du SNUipp-FSU (en téléchargement sur 62.snuipp.fr) propose, en lien avec des spécialistes, **des premières pistes de réflexion et des ressources pour que vive la laïcité dans les pratiques quotidiennes de l'école.**

Alexandra DEHOUC

L'évaluation des écoles à marche forcée

Expérimentation de l'auto-évaluation dans les écoles du Pas-de-Calais

Le SNUipp-FSU 62 a participé au Groupe Départemental sur la Direction d'Ecole du 16 novembre 2021 en présence de l'IA, avec un seul point à l'ordre du jour : l'évaluation des écoles. La mise en place de ce groupe de travail (qui fait suite notamment au suicide de Christine Renon, directrice d'école, en 2019) est censée avoir pour objectif la simplification des tâches des directrices et directeurs d'écoles. Mais on en est encore loin...

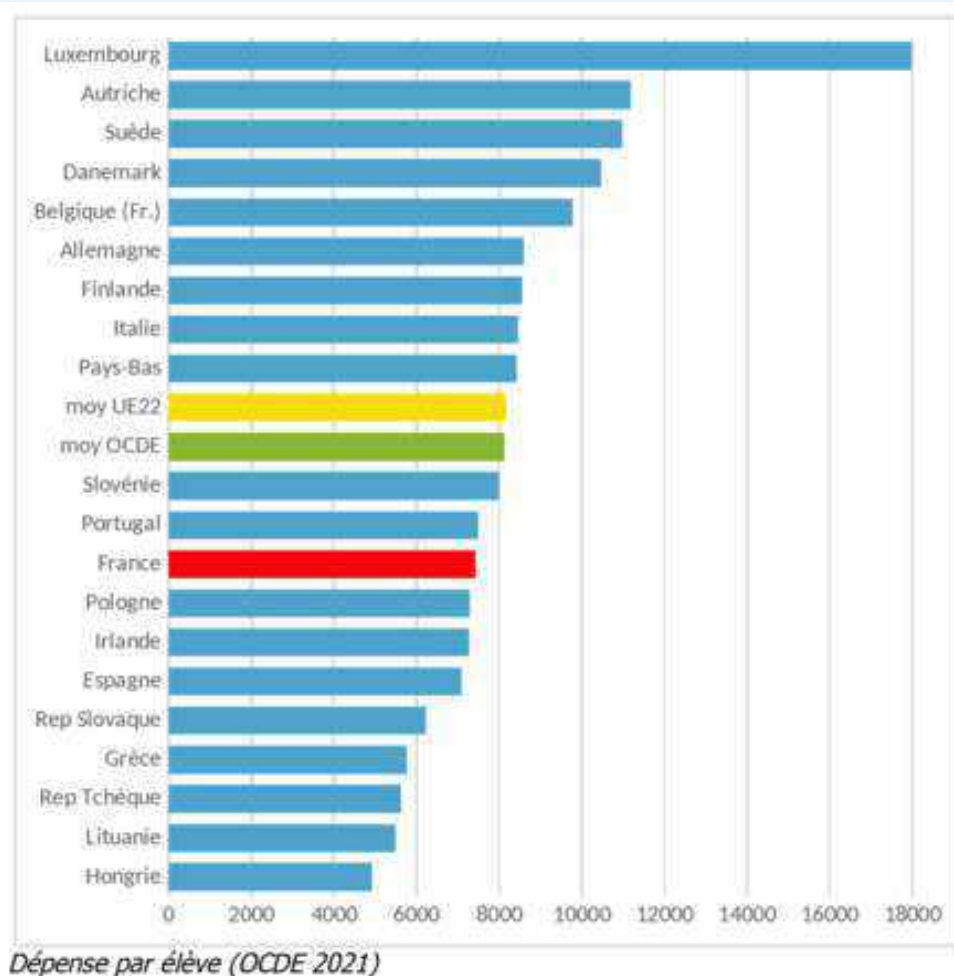
Evaluation des « établissements du 1er degré »

Une expérimentation de l'évaluation des écoles a débuté ce premier trimestre 2021-2022 dans toute la France. Cette expérimentation succède à celle conduite l'an passé dans le 2nd degré auprès d'un millier d'établissements. **A partir de cette année, au moins une école ou un groupement d'écoles est concerné dans chaque département.**

Selon l'IA du Pas-de-Calais, les systèmes éducatifs qui fonctionnent le mieux à l'étranger seraient ceux qui ont un système d'auto-évaluation...

Un point de vue que ne partage pas le SNUipp-FSU : les pays qui ont le système éducatif qui fonctionne le mieux sont ceux qui investissent le plus dans leur système éducatif.

Selon l'OCDE, avec 6.860 euros dépensés par élève dans le primaire, la France est en retard sur la moyenne des 37 pays membres (7.643 euros). Toujours selon l'OCDE, le budget public total de l'éducation représente en moyenne 10,8% des dépenses publiques totales des pays de l'OCDE. En France, cette part n'est que de 8,4%. **La France sous-investit son éducation...**



Expérimentation dans le Pas-de-Calais

Il s'agit d'une expérimentation nationale déclinée dans notre département. Des écoles du département (circonscriptions de Bruay-la-Buissière et St-Pol-sur-Ternoise) ont été sélectionnées par leur IEN pour une « auto-évaluation » du fonctionnement de leur école dès le mois de novembre.

Un bilan de cette expérimentation est ensuite fait par la DSDEN en décembre avant la mise en place d'une généralisation à partir de janvier 2022 (d'abord une école par circonscription, puis l'ensemble des écoles du département). **L'objectif affiché par la DSDEN est la réécriture des projets d'école de toutes les écoles du département.**

Selon l'IA, cette expérimentation prendrait une trentaine d'heures aux équipes des écoles. Mais sur quel temps ? Les 108 heures débordent déjà ! L'IA n'apporte aucune solution concrète...

Pourquoi évaluer les écoles ?



D'où vient cette idée ?

L'origine de cette expérimentation « d'auto-évaluation des écoles » provient de la Loi « pour l'école de la confiance » du 26 juillet 2019. Cette loi, qui crée le Conseil d'Évaluation de l'École, lui confie notamment la mission suivante : « Il définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'Éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations ; pour ce faire, il s'appuie sur toutes les expertises

scientifiques, françaises et internationales, qu'il estime nécessaires. Il s'assure de la fréquence régulière de ces évaluations d'établissements et définit les modalités de leur publicité. »

Cette loi :

- supprime tout d'abord le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) jugé bien trop indépendant par JM Blanquer.
- crée le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) dont 9 des 14 membres ont été nommé-es par ... JM Blanquer ! Ce conseil est chargé d'évaluer l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.
- prévoit la mise en œuvre d'évaluations conduites par le ministère portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs et les établissements d'enseignement scolaire.
- prévoit aussi la réalisation d'auto évaluations et d'évaluations des établissements.

C'est dans le cadre de ce dernier alinéa que quelques collègues du département ont eu la mauvaise surprise d'avoir été sélectionné-es d'office.

Cadre de l'évaluation

Un document de cadrage et des annexes concernant le 2nd degré sont disponibles sur le site du CEE (Conseil d'Évaluation de l'École qui a remplacé le CNESCO). Un document provisoire concernant le 1er degré a été transmis au SNUipp-FSU, il est quasiment un copié-collé de celui du 2nd degré. Il sert de cadre à la phase d'expérimentation.

Ce qu'il dit sur l'évaluation des écoles du premier degré :

- élaboration du cadre méthodologique et des outils d'évaluation des écoles du premier degré pour une première campagne d'évaluation à la rentrée 2021 ;
- accompagnement et aide à la formation des acteurs en académies ; mise à disposition de ressources
- suivi du déroulement des futures campagnes d'évaluation, récolte des bilans provenant des académies ; synthèse nationale annuelle et recommandations.

Extrait du formulaire d'évaluation
de l'école par les parents
Département du Gard
(rentrée 2021)

Dans l'école de mes enfants	Degré d'adhésion aux propos			
	Pas d'accord	Plutôt d'accord	Vraiment d'accord	Sans avis
Une attention particulière est accordée aux élèves en difficulté	☒	☐	☐	☐
Mes enfants sont sensibilisés à la question du harcèlement	☒	☐	☐	☐
L'ensemble de la communauté lutte contre la violence, le racisme, toute forme de discrimination	☒	☐	☐	☐
Les élèves sont sensibilisés à l'égalité filles-garçons	☒	☐	☐	☐

Relation avec les personnels	
Comment qualifiez-vous votre relation avec les personnels enseignants ?	1 2 3 4 5
Comment qualifiez-vous votre relation avec les personnels municipaux ?	1 2 3 4 5
Comment qualifiez-vous la qualité de vos échanges avec les personnels de l'école concernant :	
La progression scolaire de votre enfant	1 2 3 4 5

Extrait du formulaire d'évaluation de
l'école par les parents
Département des Côtes-d'Armor
(rentrée 2021)



Le déroulement de l'évaluation

1) D'abord une auto-évaluation...

Il s'agit « d'analyser l'école dans sa globalité », et plus précisément de « mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école » ; mais aussi de « proposer collectivement des axes de développement à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école ».

L'auto-évaluation couvre le temps scolaire mais peut aussi concerner l'organisation des services périscolaires « en accord avec la commune ou l'intercommunalité compétente ».

Dans un premier temps, un portrait de l'école est fourni par les services statistiques académiques, qui donne lieu à une analyse « du contexte externe et interne » de l'école.

Dans un deuxième temps, l'évaluation doit couvrir quatre grands domaines :

- Les apprentissages et les parcours/le suivi des élèves, l'enseignement ;
- Le bien-être des élèves et le climat scolaire ;
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école ;
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Extrait du formulaire d'évaluation de l'école par les élèves
Département du Gard (rentrée 2021)

		Degré de satisfaction		
		0	1	2
La quantité de travail donnée en classe me convient	*	☐	☐	☐
La quantité de travail donnée à la maison me convient	*	☐	☐	☐
Je me sens prêt pour l'année prochaine.	*	☐	☐	☐

Les choix pédagogiques

Avez-vous la sensation que ce qu'apprend votre enfant à l'école lui servira dans sa vie d'adulte ?

Si réponse 5 cochée, noter le domaine concerné :

Avez-vous le sentiment que ce que votre enfant apprend à l'école correspond aux attentes actuelles ?

Extrait du formulaire d'évaluation de l'école par les élèves
Département des Côtes-d'Armor (rentrée 2021)

Un guide d'auto-évaluation propose un ensemble de questions évaluatives. « L'organisation de l'auto-évaluation est conduite au niveau de chaque école par son directeur ». L'auto-évaluation est « totalement participative », elle mobilise l'ensemble des « acteurs : directrice-directeur, personnels de l'Etat et de la collectivité, élèves, parents, autorités de rattachement, partenaires. »

Un rapport d'auto-évaluation est présenté pour information au conseil d'école. Il est destiné aux évaluateurs externes, et sera communiqué aux autorités académiques et à la commune.

Le SNUipp-FSU a rappelé à l'IA le danger de demander aux parents de participer à l'évaluation des écoles. Ne risque-t-on pas de voir à terme le classement des meilleures écoles (corrélé pourquoi pas aux résultats des évaluations CP/CE1) comme on peut découvrir chaque année dans la presse le classement des meilleurs lycées ?

L'une des questions posées au SNUipp-FSU en mars 2021 par le CEE était de savoir quel était le « regroupement d'écoles » le plus pertinent pour une évaluation, compte tenu du fait qu'il y a un nombre trop important d'écoles au niveau national pour envisager un travail d'évaluation externe école par école... Dans le document non définitif, on lit : « Le nombre d'écoles et leur diversité pourront conduire les autorités académiques à procéder à des regroupements, par exemple sur un mode vertical (selon une logique de flux d'élèves) ou sur un mode horizontal (écoles aux problématiques voisines au sein d'une aire géographique donnée, la commune par exemple) ». Mais la phase d'auto-évaluation doit être conduite dans chacune des écoles concernées.

2) Puis une évaluation externe qui s'appuie sur l'auto-évaluation

Cette évaluation se distingue « de l'audit, de l'inspection, du dialogue de gestion ou de pilotage, du contrôle qui constituent une vérification de conformité à un cahier des charges ». L'évaluation externe est « une aide apportée à chaque école, dans sa singularité », en identifiant notamment des leviers de progrès.

L'évaluation externe comporte trois étapes :

- La préparation de la mission ;
- La visite dans l'école
- La rédaction du rapport provisoire, l'échange à l'occasion de la restitution du rapport dans l'école (l'école dispose

Pour le SNUipp-FSU, l'évaluation des écoles, c'est non !



de 15 jours pour faire part de ses observations écrites), puis la rédaction du rapport définitif. Une équipe d'évaluateurs externes est « composée de trois ou quatre évaluateurs et comporte au moins un inspecteur du 1er degré et un directeur d'école », qui signent tous une « charte de déontologie ». **L'IA n'a pas souhaité nous communiquer cette charte de déontologie, qui pourrait encore être évolutive. En quoi signer une telle charte serait nécessaire ?**

Le rapport final est « un outil d'aide pour l'école et la communauté éducative, mais aussi pour les autorités de rattachement ». Cette dernière précision peut laisser perplexe. Elle résonne avec la principale mise en garde formulée auprès du CEE par la FSU, qui refuse « la perspective de contractualisation des moyens (en écho aux Contrats Locaux d'Accompagnement expérimentés dans le cadre de l'Education Prioritaire) ». **Les travaux menés ont vocation « à conduire à une actualisation ou à un renouvellement du projet d'école ».**

Une évaluation de toutes les écoles tous les 5 ans !

Cette évaluation des établissements du 1er degré est envisagée tous les cinq ans, avec une évaluation de l'ordre de 20% des écoles chaque année. C'est « l'autorité académique [qui] établit annuellement la liste des écoles évaluées sur la base de critères explicites ». **Mais l'IA explique n'avoir pas encore défini ces critères. L'Administration devrait tout de même en informer les écoles concernées quelques mois auparavant.**

Par ailleurs, l'autre question posée au SNUipp-FSU par le CEE portait sur la constitution de l'équipe d'évaluateurs externes. On trouve dans le document provisoire : les évaluateurs externes « sont inspecteurs territoriaux (IEN 1er degré mais éventuellement IEN ET-GT, IEN-IO, IA-IPR), directeurs d'école, chefs d'établissements du 2nd degré, conseillers pédagogiques, enseignants, cadres académiques, universitaires ou autres personnes ayant une bonne connaissance du fonctionnement d'une école » (à titre d'exemple sont citées des personnes sollicitées « au sein d'exécutifs ou de services communaux »). **On retrouve cette forme d'évaluation externe dans le cadre des cités éducatives.** Il est précisé que le choix des évaluateurs doit notamment reposer « sur l'absence de conflit d'intérêt. »

Au niveau national

Le SNUipp et la FSU avaient été reçus en audience le 5 mars par le CEE sur la question de l'évaluation des établissements et des écoles. Il s'agissait pour le CEE de prendre connaissance des « remontées de terrain » dont disposait la FSU pour l'expérimentation en cours dans le 2nd degré (1200 établissements concernés), et d'échanger avec le SNUipp-FSU sur l'expérimentation à venir dans le 1er degré. **Le SNUipp-FSU y a porté toutes ces réticences et interrogations :**

- Risque d'un « pilotage externe » bureaucratique avec des indicateurs formels, éloigné de la réalité et des besoins des écoles, n'apportant pas d'aide réelle ;
- Le cadre est calqué sur l'expérimentation du 2nd degré, il n'a pas été conçu à partir de ce qui fait la spécificité des écoles (ainsi, il est nécessaire de ne pas déséquilibrer une relation de proximité bien réelle avec les parents, en leur faisant jouer un rôle qui n'est pas le leur) ;
- Idem avec les élèves : pratiquer la coopération dans l'école n'est pas la même chose que d'associer les élèves à une évaluation globale ;
- Le cadre proposé repose sur un brouillage des rôles et missions des professionnels : les CPC par exemple, qui souffrent déjà d'une perte de sens, ne gagneront pas à ce que s'opère une confusion entre formation et évaluation (ce qui aggraverait l'évolution de la fonction prévue par le GT « Esprit d'équipe » du Grenelle) ;
- Risque d'une logique de « reddition de comptes » dans laquelle les évaluations nationales standardisées, utilisées dans cette évaluation d'école, font passer à côté des besoins et difficultés réels des élèves (d'ores et déjà, elles réduisent les apprentissages et entament la liberté pédagogique des enseignant-es).

L'avis du SNUipp-FSU

Les collègues et les écoles n'ont rien à attendre de bon dans cette expérimentation ! Elle vise notamment à lier acquisitions et résultats des élèves aux pratiques professionnelles et choix opérés par l'école, en s'intéressant aux temps scolaire et périscolaire, au fonctionnement de l'école. L'utilisation des évaluations nationales standardisées ferait entrer l'école dans une logique de comptes à rendre. Le risque est grand, par la distribution aux parents et aux élèves de questionnaires type « questionnaires de satisfaction » d'instaurer une relation "clientéliste" qui est inacceptable et en opposition avec les valeurs du Service public. A l'issue de la phase d'évaluation, le danger de contractualisation des moyens est fort. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit encore d'accentuer la mise sous tutelle des équipes enseignantes et cela va à l'encontre des missions et valeurs du service public. **Le SNUipp-FSU s'oppose à ce système d'évaluation. Il appelle les équipes des écoles à ne pas y participer et soutiendra les équipes qui refuseront cette expérimentation.**



Prendre soin de l'école
publique, c'est bâtir une
société **durable**.



Formation initiale

... Exigeons une vraie formation initiale et continue !

Une formation initiale à la dérive



L'INSPE Lille-Hauts-de-France (dont les deux sites du Pas-de-Calais sont situés à Arras et Outreau) connaît depuis la rentrée de fortes turbulences, qui se sont notamment traduites ces dernières semaines par une mobilisation de plus d'une centaine d'étudiant-es le mercredi 10 novembre devant le site de Villeneuve d'Ascq et la réception d'une délégation étudiante le mercredi 8 décembre, avec l'appui et le soutien du SNUipp-FSU.

Des cours à l'INSPE qui se déroulent en même temps que la charge de la classe, des éléments de notation et de rendus de dossier qui ne sont pas connus des étudiant-es et parfois même des formateurs-trices, des étudiant-es sous différents statuts mélangés faute de moyens... **La réforme de la formation initiale, imposée de force par Jean-Michel Blanquer à la rentrée, s'avère être devenue en à peine quelques semaines un véritable fiasco.**

Plusieurs éléments sont à mettre en cause : un manque criant de moyens humains et financiers, ainsi qu'une totale impréparation de la part du ministère. Ainsi, les INSPE, les enseignant-es formateurs-trices et donc les étudiant-es n'ont connu la maquette exacte et les attendus de formation... qu'après la rentrée de septembre, alors que les cours avaient déjà commencé ! Les enseignant-es ont donc navigué à vue pendant plusieurs semaines,

Dans cette réforme contestable de la formation initiale des enseignant-es, le concours est placé en fin de master 2 (après 5 années d'études). Mais nous avons encore cette année des professeurs stagiaires qui ont eu leur concours en fin de master 1 en juillet dernier. De ce fait, dans un même cours de M2, on peut trouver des fonctionnaires stagiaires, des étudiant-es en alternance dans les écoles ou de « simples » étudiant-es... qui n'ont évidemment pas les mêmes besoins ni les mêmes attentes envers la formation. Pourtant, faute de moyens, ils se retrouvent dans les mêmes cours, qui ne conviennent souvent qu'à une partie des concerné-es.

Un exemple concret : au prochain semestre, des cours devaient être donnés aux étudiant-es qui n'avaient pas encore le concours pour le préparer. Ils n'auront finalement pas lieu, faute de formatrices et formateurs en nombre suffisant, l'INSPE est donc contraint de réaliser ces cours de préparation au concours pendant les cours classiques... donc en présence de collègues qui ont déjà le concours, et qui vont devoir assister à des cours totalement inutiles.

Quant aux AED : iels se retrouvent avec des emplois du temps incompatibles entre la partie emploi et la partie formation, en classe à l'école et en cours à l'INSPE en même temps... C'est inacceptable !

Le SNUipp-FSU 62 est en soutien de tout-es les étudiant-es d'Arras et d'Outreau sur ces problématiques. Si notre département semble relativement épargné sur certains points (dans beaucoup de départements, des stagiaires ou des alternant-es n'ont par exemple toujours pas de tuteurs-trices ou de directeur-trice de mémoire), il est aussi victime de cette réforme imposée à la va-vite (pas de vision claire et précise des attendus de formation et d'évaluation et donc un stress pour les étudiant-es, mélange des différents publics dans des cours communs pour des raisons purement économiques, manque de visibilité à long terme...). **N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet pour toute question ou problème**



Alexandre DUCROCQ

Assurer une
formation
initiale et continue
de qualité et permettre
le travail en équipe



... Exigeons un vrai salaire, un vrai statut, un vrai métier !

Reconnaître le travail des AESH en leur garantissant un véritable statut et un salaire digne

A l'heure de l'école inclusive, il n'est plus à prouver que les AESH sont indispensables. Et pourtant les recrutements sous contrat, le travail à temps incomplet, les rémunérations au minimum de la Fonction publique, la formation quasi-inexistante et la dégradation des conditions de travail amplifiées par la mise en place des PIAL perdurent !

Il est courant que l'on exige des AESH d'exercer des missions qui ne sont pas les leurs ! Les exemples sont nombreux et tendent à se multiplier (à cause entre autre du contexte sanitaire) :

- surveillance des récréations (sans notification des élèves accompagnés),
- accueil des parents (aux ouvertures des grilles),
- nettoyage et désinfection des toilettes (notamment dans les maternelles ne disposant pas d'Atsem)...



Stage AESH à Liévin
10 décembre 2021

Ces dérives sont d'autant plus dangereuses qu'en cas de problèmes (chutes, actes violents de la part d'élèves...) il est fort à parier que cela ne soit pas reconnu comme accident de travail. Il est primordial de rappeler que les AESH ne sont pas une variable d'ajustement mais bel et bien des personnels à part entière avec des missions bien définies !

En cas de doute sur les missions qui vous sont attribuées dans vos établissements, n'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux.

Le SNUipp-FSU continue à revendiquer la création d'un véritable métier, sous statut de la Fonction publique, accompagné d'une hausse significative des salaires, d'une meilleure reconnaissance professionnelle et d'une amélioration des conditions de travail.

Sabrina BAMOUHAMI

Mobilisation très suivie des AESH ! Et victoire de la FSU !

Les AESH représentent un personnel sur 10 dans l'Education Nationale et l'importance de leur rôle dans le cadre de l'école inclusive n'est plus à démontrer ! Pourtant il n'existe toujours pas de statut reconnaissant leur fonction. La reconnaissance salariale n'existe pas non plus dans l'Education nationale pour ces personnels.

C'est ce que dénonce régulièrement la FSU dans toutes les instances nationale, mais aussi académiques. **Ainsi, avec la mobilisation des collègues, le Rectorat de Lille a accepté la demande de la FSU : arrondir le salaire des AESH exerçant à 24h (les 2/3 des AESH de l'académie) à 62%, comme cela se fait dans d'autres académies.**

Ces AESH étaient rémunérées jusqu'à présent à 61 % alors qu'ielles exercent à 61,2%. **Cette victoire de la FSU et des collègues représente un gain de 15 euros par mois !**

De plus, cette application de la règle de l'arrondi prendra un caractère rétroactif. Ainsi, pour tous les contrats, un rattrapage depuis septembre 2019 est mis en œuvre à partir de la paie de décembre 2021. Cette « régularisation » s'étalera jusqu'à début 2022.

La rétroactivité de la mesure à l'arrondi supérieur depuis septembre 2019 se traduirait par une somme correspondant à 27 mois de rattrapage. Ce qui représente environ 300 euros ! Mais beaucoup de combats restent à mener pour obtenir un vrai statut et vrai salaire !



Mobilisation AESH à Boulogne-sur-Mer
19 octobre 2021

Maxime VASSEUR

... Le Choix du chômage

Le choix du chômage

Benoît Collombat, Damien Cuvillier, Préface de Ken Loach

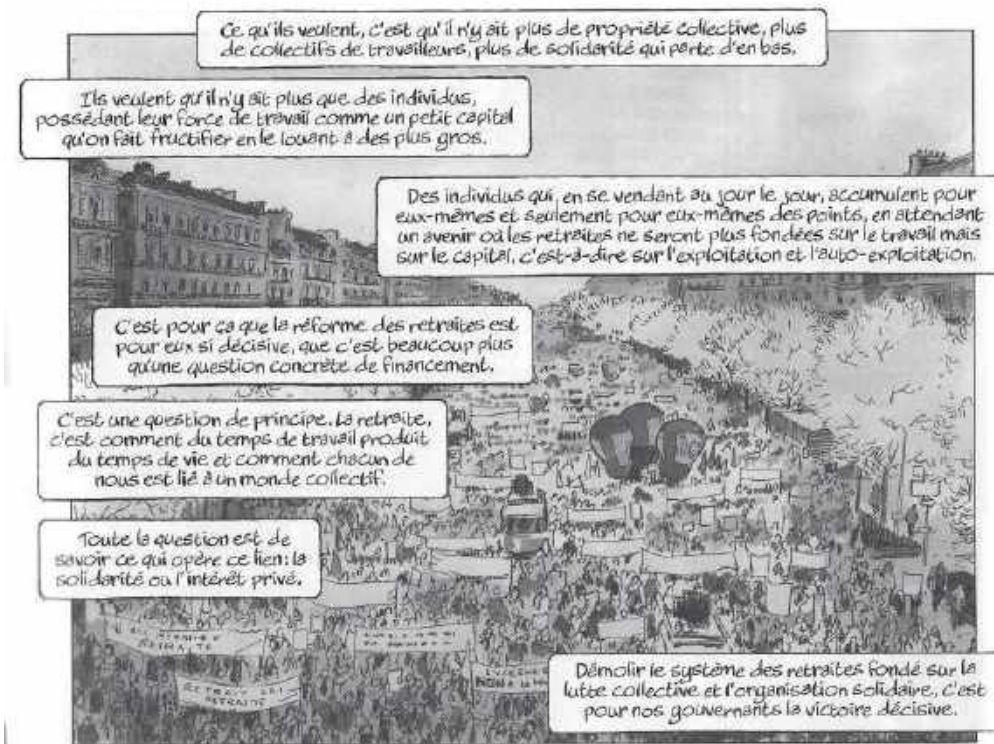
De Pompidou à Macron, enquête sur les racines de la violence économique

Un livre d'une brûlante actualité sur le choix des dirigeants européens, depuis le début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, de sacrifier l'emploi... et les effets dévastateurs de ce choix.

C'est une enquête fouillée, documentée, riche des témoignages d'anciens ministres, de conseillers de présidents de la République, d'anciens directeurs du Trésor ou du FMI, de banquiers, d'économistes, de juristes, de sociologues et de philosophes...



Benoît Collombat, journaliste à France Inter, a enquêté sur ce qui a fait basculer les choses : comment et pourquoi les hommes politiques ont « remis les clés » de l'organisation du monde à l'économie et à la finance. Ce basculement repose sur la victoire idéologique, à un moment donné, d'une pensée : le néolibéralisme, pour qui le rôle de l'État est avant tout de servir le marché. Quelles personnalités sont à l'origine de ces grands choix économiques ? Quel rôle a joué la construction européenne ? Aujourd'hui, l'épidémie du coronavirus montre bien l'urgence de s'interroger sur ces choix politiques et économiques.



Stage syndical

LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE EN QUESTION



INVITÉ :
PHILIPPE MEIRIEU

Pensez à envoyer votre courrier de participation à l'IA avant le 29 mars et à vous inscrire sur notre site.

Rappel : Titulaires, stagiaires, directrices et directeurs, AESH, syndiqué-es ou non, tous les collègues ont droit à 12 jours de stages syndicaux par année scolaire. Ni l'IEN, ni l'INSPE ne peuvent refuser aux collègues de participer aux stages syndicaux. Seul l'IA peut refuser à un-e collègue de participer à un stage syndical, par écrit et au moins 15 jours avant la date du stage. Passé ce délai, l'administration ne peut plus refuser. Nous contacter rapidement en cas de problème.

VENDREDI 29 AVRIL DE 9H À 16H À ARRAS
STAGE SYNDICAL SNUIPP FSU



NOM : **PRENOM :**
Nom de naissance : **Date de naissance :**
Adresse (Domicile) : **Code postal :** **Commune :**
Téléphone portable : (envois de SMS notamment)
Email : (pour ne manquer aucune information)

Ecole : **Commune :** **Poste :**
Nomination à ☐ **Titre Définitif** ☐ **Titre Provisoire** **Année de titularisation :**
Echelon :
Travaillez-vous à temps partiel ? ☐ OUI% ☐ NON **Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :** euros

Mode de paiement :
☐ Carte bleue en ligne de 1 à 4 fois (Rendez-vous sur <https://adherer.snuipp.fr/62>)
☐ Prélèvements fractionnés en fois (**10 maximum**) — Remplir, signer et poster le formulaire
☐ mandat SEPA » (ci-dessous) —
☐ 1 Chèque ou plusieurs à l'ordre de SNUipp Pas de Calais (encaissés la 1ère semaine de chaque mois indiqué au dos de chaque chèque, le dernier au plus tard le 5 juillet 2022).



Je souhaite recevoir le **Fenêtre sur Cours 62** :
☐ en version numérique
☐ en version papier

☐ **Je me syndique à la section Pas de Calais du SNUipp-FSU**
 En cochant cette case, j'accepte que les informations renseignées soient utilisées par le SNUipp-FSU 62 afin de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAP et l'autorise à faire figurer les informations me concernant dans des fichiers et des traitements automatisés. Les informations recueillies ne feront l'objet d'aucune cession, sauf à des tiers autorisés. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, et au Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27/04/2016, je peux exercer mon droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression sur les données me concernant, en contactant le SNUipp-FSU 62

Date :
Signature :

A renvoyer à :

SNUipp FSU 62
Maison des sociétés
16 rue Aristide BRIAND
62000 ARRAS

Un crédit d'impôts de 66%!!!

En réglant, par exemple, une cotisation de 187 euros, vous bénéficiez d'une **déduction fiscale** et, depuis le 1/1/2012, à un remboursement si vous n'êtes pas imposable. Le coût réel sera donc de 63,58 euros.
La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2021/2022 sera déductible des impôts sur le revenu 2022. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2023..

NB: Les collègues syndiqué-es en 2020/2021 la recevront en avril 2021.

GRILLES COTISATIONS 2021/2022 (cocher la ou les cases correspondantes)

Classe normale ☐ PE - ☐ psy			Hors classe : ☐ PE et ☐ Psy			Classe Exceptionnelle ☐ PE et ☐ Psy			Instituteurs·trices		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
☐ 2	152	51,68	☐ HC 1	211	71,74	☐ CE 1	257	87,38	☐ 9	167	57
☐ 3	155	52,7	☐ HC 2	226	76,84	☐ CE 2	272	92,48	☐ 10	175	60
☐ 4	161	54,74	☐ HC 3	241	82,28	☐ CE 3	287	97,24	☐ 11	189	63,7
☐ 5	168	57,12	☐ HC 4	261	88,74	☐ CE 4	307	104,38	INSPE		
☐ 6	177	60,18	☐ HC 5	277	94,18	☐ Chevron 1	331	112,54	☐ Étudiants	40	14
☐ 7	187	63,58	☐ HC 6	292	99,28	☐ Chevron 2	343	116,62	☐ Stagiaires	80	27.2
☐ 8	201	68,34	☐ HC 7	298	101,32	☐ Chevron 3	360	121,72	PEGC		
☐ 9	214	72,76	Retraité-es Pension BRUTE			Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt				
☐ 10	229	77,86	☐ Moins de 1800 €/mois			121	41,14				
☐ 11	245	83,30	☐ Entre 1800 et 2300 €/mois			149	50,66				
			☐ Plus de 2300€/mois			169	57,46				
						Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt				
☐ Dispo/Congé parental			40	14				☐ AESH--	25	8,25	
☐ Congé formation			85% de la cotisation						☐ AED-	40	14
☐ Temps partiel			Au prorata						☐ PE contractuel·les	40	14